

---

## PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL LOIRE-LONGUE LUNDI 9 FEVRIER 2026

---

L'an deux mille vingt-cinq, Le vingt-quatre novembre à dix-huit heures trente, le Comité syndical convoqué le treize novembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en séance au nombre prescrit par la Loi, à Longué-Jumelles, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Président

**Présents :** Mmes et M. DEROUET S. - LE COQ S.- PICHONNEAU P.- RAPICAULT C  
- CANTIN J.- LEFEBVRE S.- NIVELLE L. - PAPOT T. - RAVENEAU A. -

Date de convocation : 02/02/2026
Date d'affichage : 02/02/2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 9
Nombre de votants : 12

**Absents :** GILLIER P. (*donne pouvoir à Mme RAPICAULT C.*) - BOIREAU C. -  
TARDIVEL J. (*donne pouvoir à Mme PAPOT T.*) RICHARD F. (*donne pouvoir à Mme LECOQ.*) SERRET R.

**Secrétaire de séance :** Madame RAPICAULT

### 1. Adoption du procès-verbal du comité syndical du 24 novembre 2025.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président demande à l'Assemblée, qui a été destinataire du procès-verbal du comité syndical du 08 septembre 2025, si des modifications sont à apporter à ce document.

Le procès-verbal du 24 Novembre 2025 est adopté à l'unanimité.

### 2. Informations sur les décisions et marchés pris par le Président

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

#### Fonctionnement :

Le Président informe les membres du Comité que conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du 25 avril 2022, il a été amené à prendre des décisions et à signer des conventions :

- Paiement auprès de DELALANDE RETHORE pour le remplacement de pièces de la chaudière à la MPE de Longué pour un montant de 238.32 €
- Paiement auprès de SUPER U des cartes cadeau pour les agents pour un montant de 2 260 €
- Paiement auprès de la FEDERATION FAMILLES RURALES de la refacturation des fluides pour la mise à disposition de l'école Raymond Renard pour l'ALSH de Longué pour un montant de 5 552.04 € (mars à octobre 2025)
- Paiement auprès de OCTOPUS HABITAT de la réparation d'un volet roulant à ST CLEMENT pour un montant de 486.74 €
- Paiement auprès du CREDIT AGRICOLE des frais de dossier pour l'emprunt de 150 000 € pour un montant de 250 €
- Paiement auprès de GROUPAMA des assurances collectivités publiques pour un montant de 3 801.54 € et mission collaborateur pour un montant de 601.16 €

- Paiement auprès de AIGA du forfait assistance technique pour 2026 pour un montant de 1 231.20 €
- Paiement auprès du CREDIT AGRICOLE des frais de dossier pour l'emprunt de 200 000 € pour un montant de 250 €
- Paiement auprès de BENARD, de la réparation de l'armoire froide de la MPE pour un montant de 134.40 €
- Paiement auprès de RIVADIS de l'achat de couches et autres produits d'hygiène pour ST CLEMENT pour un montant de 459.71 €
- Paiement auprès de HENRI JULIEN des fournitures d'entretien et d'hygiène pour ST CLEMENT pour un montant de 258.12 €
- Paiement auprès de RIVADIS de l'achat de couches pour VERNANTES pour un montant de 608.56 €
- Paiement auprès de ROUXEL de la réparation du hublot de la machine à laver pour ST CLEMENT pour un montant de 186 €
- Paiement auprès de ROUXEL de la réparation du sèche-linge pour ST CLEMENT pour un montant de 126 €
- Paiement auprès du COS de la cotisation pour le CNAS pour les Agents pour un montant de 5 313 €

#### Investissement :

- Paiement à BETHERM, architecte de la 1<sup>ère</sup> situation pour les ALSHS pour un montant de 9 157.03 €
- Paiement à ECOBAT, architecte de la mission DET + OPC pour les ALSHS pour un montant de 1 868.72 €
- Paiement auprès de LA CHARPENTE THOUARSAISE de la situation 4 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 5 895.40 €
- Paiement auprès de TA-HA CONSTRUCTION (sous-traitant MARANDEAU) du ravalement pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 3 778.57 €
- Paiement auprès de TMA menuiseries intérieures, de la situation 1 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 4 724 .82 €
- Paiement auprès de DELAUNAY couverture, de la situation 3 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 27 815.32 €
- Paiement auprès de GUIOCHEAU gros œuvre, de la situation 7 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 9 532.43 €
- Paiement auprès de TMA menuiseries intérieures, de la situation 1 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 1 578.89 €
- Paiement auprès de MALEINGE carrelage, de la situation 1 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 5 537.56 €
- Paiement auprès de CHASLE BOSTEAU plâtrerie, de la situation 1 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 29 191.80 €
- Paiement auprès de MARANDEAU CHIGNARD gros œuvre, de la situation 6 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 2 978.03 €
- Paiement auprès de LA CHARPENTE THOUARSAISE de la situation 3 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 54 576.90 €
- Paiement à ECOBAT, architecte de la mission DET + OPC pour les ALSHS pour un montant de 3 824.07 €
- Paiement à STBAT, architecte pour la prestation d'études de conception pour l'ALSH de Longué pour un montant de 538.07 €
- Paiement à BUREAU VERITAS, pour les missions SPS + CT, de la phase travaux M+4 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 285.60 €
- Paiement à BUREAU VERITAS, pour les missions SPS, de la phase démarrage travaux M+6 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 308.57 €
- Paiement à BUREAU VERITAS, pour les missions SPS + CT, de la phase 7 mois de travaux M5 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 376.80 €
- Paiement à BUREAU VERITAS, pour les missions SPS + CT, de la phase travaux M+5 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 285.60 €

- Paiement à SOCOTEC, pour les missions CT, de la 7<sup>ème</sup> échéance de la phase travaux pour l'ALSH de Longué pour un montant de 157.20 €
- Paiement auprès de TMA menuiseries, de la situation 2 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 12 141.11 €
- Paiement auprès de TMA menuiseries, de la situation 2 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 30 532.75 €
- Paiement auprès de DELAUNAY couverture, de la situation 2 pour l'ALSH de Vernantes pour un montant de 37 156.61 €
- Paiement auprès de VERON-DIET charpente, de la situation 2 pour l'ALSH de Longué pour un montant de 17 229.01 €
- Paiement auprès de PLG de deux nettoyeurs vapeur pour St Clément et Vernantes pour un montant de 6 115.22 €

Monsieur NIVELLE indique qu'une subvention de la CAF, 3800€ a été perçue pour l'achat des nettoyeurs vapeurs.

### **3. Ressources Humaines**

Hélène POIRIER-GILET a pris ses fonctions en tant que directrice, le 15 décembre 2025, suite à la mutation de Valérie BONNIER.

Marjolaine COUTANT a repris son poste le 2 février. Elle travaillera à 80% pour 6 mois et sera absente de manière alternée les lundis de semaines impaires et les mercredis de semaines paires.

Lise DERBORD, ayant déjà effectué des remplacements au sein de nos structures, est actuellement en poste à Vernantes, pour un arrêt maladie jusqu'au 22 février et aura vocation à se poursuivre sur un congé maternité.

### **4. Délibération mandat CDG**

Depuis janvier 2026, le SIVU Loire-Longué répond à l'obligation de financer une partie de la Protection sociale complémentaire des agents, à hauteur de 15 € par mois.

Afin de proposer une mutuelle collective, le SIVU Loire-Longué peut se rattacher aux Centres De Gestions de la région pour que ces derniers engagent un marché réunissant un grand nombre de collectivités, à compter du 1er juillet 2027.

La mutualisation des risques sur un large périmètre permettra de renforcer l'attractivité auprès des organismes d'assurances, d'optimiser la tarification des risques, de piloter au mieux les risques et les données de consommation médicale.

Le président du SIVU Loire-Longué informe les membres de l'assemblée que le Centre de Gestion de Maine et Loire et les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire vont lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics leur ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre Frais de Santé mutualisée, attractive et éligible à la participation financière de son employeur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2027.

Le président du SIVU Loire-Longué précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il conviendrait de donner mandat préalable au Centre de Gestion de Maine et Loire afin de réaliser une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance en vue de

conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2027.

- Vu l'article 40 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L.452-11, L. 221-1 à L. 227-4 et L. 827-1 à L. 827-12 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8 ;
- Vu le Décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu la Circulaire N°RDFB 1220789 C du 25 mai 2012 relative à la participation des collectivités territoriales et des établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'Ordonnance 2021-174 du 17 février 2021 relative à la négociation et aux accords collectifs dans la fonction publique ;
- Vu l'Ordonnance 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;
- Vu le Décret 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;
- Vu l'Accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial du 13/10/2025

A l'unanimité, le comité syndical :

**Donne mandat au Centre de Gestion de Maine et Loire** pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Santé des agents à effet du 1<sup>er</sup> juillet 2027.

## **5. Délibération – Vote des subventions Familles Rurales**

Le directeur de la fédération Familles Rurales a transmis les Budgets Prévisionnels 2026. Il est proposé aux élus du Comité syndical de voter les demandes de subventions, crédits qui seront inscrits au budget 2026.

Monsieur CANTIN demande si les BP 2025 sont définitifs. Monsieur NIVELLE indique que les comptes de 2025 sont bien clôturés.

Les besoins financiers sont à hauteur de 97 645 € pour l'accueil de loisirs de Longué et 30 430 € pour l'accueil de loisirs de Vernantes

Monsieur NIVELLE précise qu'en 2025, le SIVU Loire-Longué a versé 28 983€ pour la gestion de l'accueil de loisir de Vernantes et 93 700 € pour la gestion de l'accueil de loisirs de Longué-Jumelles. L'augmentation pour ce dernier est due en partie aux travaux, avec un fonctionnement en dehors des murs, entraînant des dépenses supplémentaires, en passant par un prestataire de repas.

Une fois que les travaux seront terminés, le fonctionnement reprendra avec une cuisine réalisée sur place.

Monsieur NIVELLE rappelle que, depuis 2 ans, les tarifs pratiqués (facturation familles) sont réévalués à la hausse.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**VALIDE** le versement des subvention suivantes ;

- Accueil de loisir de Longué : 97 645€
- Accueil de loisir de Vernantes : 30 430 €

**AUTORISE** le Président à signer tout acte relatif à cette décision.

**PRECISE** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice 2026.

#### **6. Délibération - autorisation de dépenses d'investissement préalable au vote du budget 2026**

Suite au comité syndical de novembre dernier, une délibération à ce sujet avait été prise. Cependant, il était nécessaire de préciser les montants de chaque compte dans les chapitres concernés.

Chapitre	Compte	Dépenses autorisées
20	2031	375.00 €
	2051	1 625.00 €
21	2184	2 500.00 €
	2188	1 250.00 €
23	2313	250 000.00 €

#### **7. Délibération - Diversification des modalités de versement des attributions de compensation**

Afin de permettre plus de souplesse dans le versement des attributions de compensation perçues par les communes de St Clément des Levées, Vernantes et Longué-Jumelles, il est proposé de modifier l'article 7 des statuts du SIVU, pour permettre aux communes de verser en une fois, par mois, par trimestre ou au semestre. Actuellement, le versement est effectué chaque mois.

M. CANTIN questionne sur la possibilité de payer en une seule fois : un paiement tardif pourrait mettre en difficulté les comptes du SIVU Loire-Longué. Monsieur Nivelles précise que le paiement en une seule fois devra être réalisé avant fin juin.

M. PAPOT questionne sur l'intérêt de changer le fonctionnement actuel. Monsieur Nivelles indique qu'il s'agit d'aider les comptes du SIVU, entre autres lors des temps de travaux, quand les subventions ne sont pas encore perçues.

- **VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **VU** l'article 7 des statuts du SIVU relatif aux recettes du syndicat ;

- **VU** les montants d'attributions de compensation pour les communes de Longué-Jumelles, Saint-Clément des Levées et Vernantes ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il convient d'offrir aux communes membres une plus grande souplesse dans le règlement de leurs contributions obligatoires ;
- **CONSIDÉRANT** qu'il est proposé de permettre un lissage de la charge financière par des versements périodiques ou un règlement intégral ;

Le Comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

- **DECIDE** que les communes membres peuvent désormais s'acquitter de leur contribution annuelle selon l'une des quatre modalités suivantes, au choix de la commune :

- Versement Mensuel : Par douzièmes (1/12ème du montant annuel chaque mois) ;
- Versement Trimestriel : Par quarts (1/4 du montant annuel, versé chaque début de trimestre) ;
- Versement Semestriel : Par moitiés (1/2 du montant annuel, versé chaque début de semestre) ;
- Versement Annuel : En une seule échéance unique, versé avant la fin du premier trimestre.

Les montants annuels des attributions de compensation servant de base au calcul de ces fractions demeurent inchangés, à savoir

- Longué-Jumelles : 203 087,42 €
- Saint-Clément des Levées : 94 956,79 €
- Vernantes : 100 971,58 €

## 8. Débat d'Orientation Budgétaire

(Cf. Fichier ROB joint à l'envoi de la convocation)

Recettes nouvelles :

- la participation des communes
- Dotation de l'Etat versée à Longué-Jumelles : 24 000€, pour la gestion de la Petite Enfance. Cette somme sera affectée au SIVU Loire-Longué puisque qu'il en assure la compétence.
- Recettes familles : Monsieur PAPOT questionne sur les recettes familles (crèches plutôt pleines, potentiellement plus ?)

Dépenses FIPHP : un questionnaire pour s'exonérer de la taxe, mais frais très importants concernant la papeterie

## 9. Extensions ALSH

ALSH Vernantes : selon le dernier planning réalisé par M. SAMBA, dans le cadre de la gestion du chantier, le planning de chantier devrait être tenu.

Les menuiseries intérieures de la grande salle d'activité ont été posées mais la réalisation de la pose est insatisfaisante : nous sommes en attente d'un réajustement pour finir la pose de ces dernières.

Une erreur de pose de portes extérieures nécessite aussi une intervention de l'entreprise TMA.

ALSH Longué-Jumelles : Monsieur LEFEBVRE indique que, selon le dernier planning, les travaux se poursuivent dans le respect de ce dernier.

L'équipe de l'accueil de loisirs a été sollicitée pour le choix des couleurs des différentes pièces.

La création du portillon pour l'accès sur le parking de la piscine est en cours.

Des pénalités ont été appliquées pour les Charpentes Thouarsaises, liées à des absences sur les réunions de chantier ainsi que des retards sur les plannings.

## 10. Agenda

Lundi 02 mars 2026 à 18h30 : Comité Syndical - vote du budget Mairie de Vernantes

Définir une date pour l'installation du futur comité syndical.

Lundi 13 avril 2026 à 18h30 : Installation du nouveau comité syndical

## 11. Questions diverses

→ Renouvellement de la convention de prestations avec les mairies de Longué-Jumelles, Vernantes et St Clément des Levées.

Dans le cadre des conventions de mise à disposition d'agents communaux des trois communes ayant une structure collective, à savoir St Clément des Levées, Longué-Jumelles et Vernantes pour pallier les petits travaux nécessaires, les tarifs n'ont pas évolué depuis 2023.

Le tarif horaire des interventions, à savoir 22€, n'a jamais connu de hausse depuis 2023. Compte tenu de l'inflation, portée par les communes, il est proposé de valoriser le temps d'intervention en augmentant le tarif horaire, soit 25€, rétroactif à partir du 1er janvier 2026.

Concernant la prestation RH/finances/ingénierie technique, apportée par la mairie de Longué-Jumelles, le tarif horaires passent 30€, à 35€/h.

Le comité syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres,

**AUTORISE** le Président à signer les avenants de convention pour l'augmentation du tarif horaire.

→ Projet – local jeunes

Les travaux du local jeunes vont bientôt commencer à Vernantes, suite à un retour positif de la CAF quant aux financements.

Une enquête va être menée auprès des jeunes pour connaître les besoins et préciser le projet.

Monsieur PAPOT questionne Monsieur NIVELLE sur l'embauche commune d'un BPJEPS.

Monsieur NIVELLE indique que la commune de St Clément n'est pas encore avancée sur les besoins

La MSA, avec Grandir en Milieu Rural, a été sollicitée pour soutenir également les travaux de Vernantes.

Désormais, la CAF ne finance plus le poste BPJEPS à 50%, comme indiqué au début du projet.

Monsieur LEFEBVRE questionne ce qu'est l'association « ALLEZ HOP ». C'est l'association Familles Rurales de Vernantes, elle vient en appui sur le fonctionnement administratif (gestion des adhésions) de l'accueil de loisir et périscolaire. L'association est investie dans le projet depuis 2019.

FIN DE SEANCE : 20H20

Secrétaire de séance- Mme Cynthia RAPICAULT

